



Procès-verbal du comité de gestion du mercredi 11 décembre 2024

Présents : Nathalie LEFEBVRE, Leïla NAÏDJI et Joël DENAVEAU

Excusés : Christophe CLAEYS et Rémy BECUWE

Techniciens présents : Florence HULEUX, Delphine DELOSIERES et Agathe LE GARREC

Procurations : de Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et de Rémy BECUWE à Leïla NAÏDJI

Madame la Vice-Présidente souhaite la bienvenue à tous.

La séance est ouverte sur l'ordre du jour ci-après :

1. Approbation du procès-verbal du comité de gestion du 03 octobre 2024

Madame la Vice-Présidente demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Compte-rendu de la décision prise en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Le comité de gestion est invité à prendre acte de l'usage fait de la décision du Président ou de la Vice-Présidente, établie en vertu de l'application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Groupement de commandes pour les chèques d'accompagnement personnalisé

Afin de faciliter la gestion de l'ensemble du contrat, permettre des économies et une mutualisation des procédures de passation des marchés, le CCAS de Dunkerque, la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer et la SCAS de Fort-Mardyck souhaitent créer un groupement de commandes en application de l'article L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique.

En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Expérimentation de déploiement de chèques alimentaires durables dits « chèques verts » pour l'année 2025

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Dunkerque développe un partenariat avec la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et des associations d'aide alimentaire au titre de l'axe « se nourrir » du Service Public Universel des Besoins Essentiels (SPUBE), projet social phare du territoire dont le pilotage lui a été confié par la ville de Dunkerque.

Le SPUBE se veut étendu aux communes associées et intègre donc le territoire de Saint-Pol-sur-Mer.

Les visées sont de changer progressivement de paradigme de sorte à proposer plus de produits de qualité, frais, diversifiés, sains et le plus possible issus de l'agriculture biologique et des circuits courts, tout en les rendant accessibles à tous.

La CUD ayant donné son accord et le CCAS de Dunkerque ayant récupéré des fonds financiers suffisants (26 680 euros), il est proposé d'étendre l'expérimentation aux SCAS des communes associées de Saint-Pol-sur-Mer et de Fort-Mardyck. Le CCAS de Dunkerque centralisera les fonds et délivrera lesdits chèques aux SCAS au prorata du nombre d'habitants des différents territoires.

Madame Leïla NAÏDJI précise que cela fait suite à une procédure « Appel Manifestation Intérêt (AMI) » que la CUD a déposé avec des partenaires dont le CCAS de Dunkerque et quelques associations du territoire pour un mieux alimentaire pour tous.

Le chèque vert permet aux usagers d'avoir des paniers de produits alimentaires bio. Le projet fonctionne très bien avec en plus des ateliers cuisines en maisons de quartier qui permettent aux usagers d'apprendre à cuisiner les divers produits non connus pour certains.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2025 – 2028 du CDG 59

Madame la Vice-Présidente rappelle que la SCAS a mandaté par délibération n°20/2024 du 11 avril 2024 le CDG 59 afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents relevant de la CNRACL.

Au vu du résultat de la commission d'appel d'offres du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord en date du 30 septembre 2024, le CDG du Nord a retenu comme prestataire CNP Assurances.

En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Décision modificative n°3 du budget 2024 de la SCAS

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du comité de gestion la nécessité de procéder à des réajustements budgétaires afin d'ajuster les comptes au déroulement de l'exécution au budget M57 année 2024 de la SCAS, selon le tableau ci-annexé.

En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Décision modificative n°3 du budget 2024 de la RAAC

Madame la Vice-Présidente donne lecture de la délibération.

Afin d'ajuster les comptes au déroulement de l'exécution du budget 2024 de la RAAC, il importe de procéder à des réajustements de crédits.

La décision modificative n°3 concerne essentiellement la subvention de la CARSAT de 15 333,57 € qu'il convient d'ajouter en recettes d'investissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Points divers

Pour la SCAS :

- Arrivée d'un nouveau membre nommé au comité de gestion, Monsieur Marc DUCOURANT,
- Arrivée de la nouvelle directrice, Madame Nadia AMAR, au 1^{er} mars 2025

